

# Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

N° : P1806-942  
 Réf. Ademe : 1856V1004409W  
 Référence du logiciel validé : Imm'PACT DPE Version 7A  
 Valable jusqu'au : 19/06/2028  
 Type de bâtiment : Maison individuelle  
 Année de construction : 1975  
 Surface habitable : 122 m<sup>2</sup>  
 Adresse : 56700 KERVIGNAC

Date de visite : 19/06/2018  
 Date d'établissement : 20/06/2018  
 Diagnostiqueur : Tudal Bruno  
 Expertises MC2 - 6, rue Alcide Le Beau - 56100 LORIENT  
 Tél. : 02 97 36 26 94  
 Email : contact@expertisesmc2.com  
 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par I.Cert Parc Edonia 35760 SAINT GREGOIRE. Le N° du certificat est CPDI 2303 délivré le 10/06/2018 et expirant le 09/06/2023.



**Propriétaire :**  
 Nom :  
 Adresse : 56700 KERVIGNAC

**Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :**  
 Nom :  
 Adresse :

## Consommations annuelles par énergie

obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, prix moyens des énergies indexés au 15/08/2015

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie (TTC)
	détail par énergie et par usage en kWh <sub>EP</sub>	détail par usage en kWh <sub>EP</sub>	
<b>Chauffage</b>	- Fioul : 31704 kWh <sub>EP</sub>	31704 kWh <sub>EP</sub>	2283 € TTC
<b>Eau chaude sanitaire</b>	- Fioul : 4346 kWh <sub>EP</sub>	4346 kWh <sub>EP</sub>	313 € TTC
<b>Refroidissement</b>	-	-	-
<b>Abonnements</b>	-	-	-
<b>CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSES</b>	- Fioul : 36051 kWh <sub>EP</sub>	36051 kWh <sub>EP</sub>	2596 € TTC

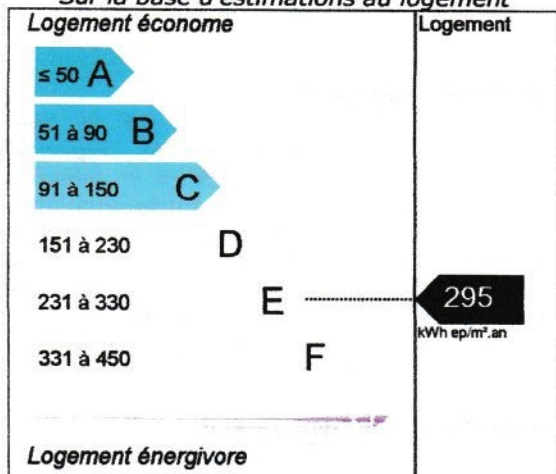
**Consommations énergétiques**  
 (en énergie primaire)  
 pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

**Émissions de gaz à effet de serre (GES)**  
 pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

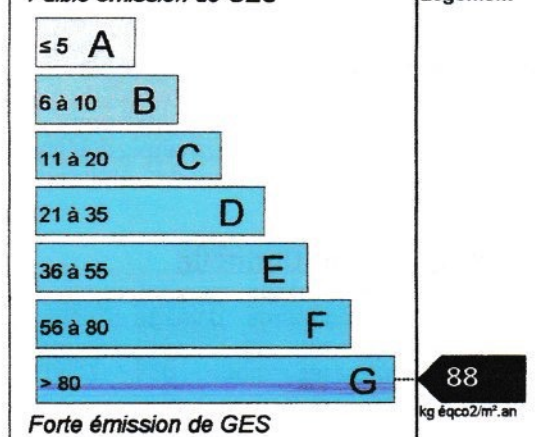
**Consommation conventionnelle :** 295 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an

**Estimation des émissions :** 88 kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an

Sur la base d'estimations au logement



Faible émission de GES



# Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

## Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
<b>Murs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mur 1, Mur 2 : blocs de béton creux, ép. 20 cm ou moins, isolation par l'intérieur (ITI), année d'isolation : entre 1975 et 1977</li><li>- Mur 3, Mur 4 : briques creuses, ép. 15 cm ou moins, non isolé(e)</li></ul>	<b>Chauffage :</b> Installation de chauffage <ul style="list-style-type: none"><li>- Chauffage 1, chaudière, énergie fioul, chauffage individuel ; année de fabrication : entre 1970 et 1975</li></ul>	<b>ECS :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Ecs 1, chaudière mixte (chauffage + ecs), énergie fioul, Ecs individuel</li></ul>
<b>Toiture :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Plafond 1, plaque de plâtre, combles perdus, isolation sur plancher haut (ITE), épaisseur d'isolation : 5 cm</li><li>- Plafond 2, combles aménagés sous rampants, combles aménagés, isolation sur plancher haut (ITE), année d'isolation : entre 1975 et 1977</li><li>- Plafond 3, dalle béton, combles perdus, non isolé(e)</li><li>- Plafond 4, dalle béton, combles perdus, non isolé(e)</li></ul>	<b>Emetteurs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- emetteur 1 : radiateurs sans robinets thermostatiques, année de fabrication : avant 1981</li></ul>	<b>Ventilation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Système de ventilation par entrées d'air hautes et basses</li></ul>
<b>Menuiseries :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Fenêtre 1, Fenêtre battante 0, Fenêtre 3, Porte-fenêtre battante avec soubassement 0, Fenêtre oscillante 5, Fenêtre 6, Fenêtre 7, Fenêtre 8 : bois, simple vitrage</li><li>- Porte 1 : simple en bois, avec moins de 60% de vitrage simple</li><li>- Porte 2, Porte 3 : simple en bois, opaque pleine</li></ul>	<b>Refroidissement :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- sans objet</li></ul>	
<b>Plancher bas :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Plancher bas1, entrevous béton/ poutrelles béton, non isolé(e)</li></ul>	<b>Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :</b> non	
<b>Energies renouvelables</b>	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	<b>0 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>
<b>Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- aucun</li></ul>		

### Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

### Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

### Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

### **Énergie finale et énergie primaire**

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### **Usages recensés**

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments

### **Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie**

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

### **Énergies renouvelables**

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## **CONSEILS POUR UN BON USAGE**

*En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.*

### **Chauffage**

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10% d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

### **Eau chaude sanitaire**

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### **Aération**

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

### **Confort d'été**

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### **Autres usages**

#### **Eclairage :**

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40% de leur efficacité lumineuse.

#### **Bureautique / audiovisuel :**

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### **Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :**

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## RECOMMANDATIONS D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.

Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conventionnelle	Effort d'investissement*	Economies	Rapidité du retour sur investissement*	Crédit d'impôt
Isolation du plancher bas en sous face	<b>248,2</b>			●●●	30%
<i>Commentaires : La résistance thermique minimale de l'isolant doit être de 3 m<sup>2</sup>.K/W.</i>					
Isolation des combles au minimum de crédits d'impôts	<b>281,3</b>			●●●	30%
<i>Commentaires : Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher. Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut atteindre une résistance thermique (performance de l'isolation) supérieure à 7 m<sup>2</sup>.K/W.</i>					
Isolation des murs par l'extérieur	<b>263,5</b>			●	30%
<i>Commentaires : Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau. Pour bénéficier du crédit d'impôts, la résistance thermique (performance) de l'isolation doit être supérieure ou égale à 3,7 m<sup>2</sup>.K/W.</i>					
Remplacement fenêtres très performantes	<b>290,2</b>			●	30%
<i>Commentaires : Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air. Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut une performance thermique <math>U_w &lt; 1,3</math> et <math>S_w \geq 0,3</math> W/m<sup>2</sup>.K.</i>					
Pose d'un insert / poêle en appoint	<b>285,8</b>			●●●	30%
<i>Commentaires : Choisir des appareils labellisés « flamme verte ». Choisir un combustible sec et non pollué, si possible NF bois.</i>					
Installation de robinets thermostatiques	<b>281,7</b>				30%
<i>Commentaires : Les robinets thermostatiques permettent de profiter des apports gratuits dans la pièce en évitant les surchauffes. Ne jamais poser de robinets thermostatiques sur une installation monotube. Ne jamais poser de robinets thermostatiques dans la pièce où se trouve le thermostat d'ambiance.</i>					
Installation d'un programmeur	<b>287</b>			●●●●	-
<i>Commentaires : Choisir un programmeur simple d'utilisation permettant un réglage journalier mais aussi hebdomadaire.</i>					
Remplacement chaudière (fioul à condensation)	<b>218,1</b>			●●	30%
<i>Commentaires : Une visite annuelle par un professionnel est obligatoire. Celui-ci va nettoyer, effectuer les réglages et contrôles nécessaires pour un bon fonctionnement de l'installation. Une chaudière bien réglée consommera moins d'énergie et rejettera moins de gaz à effet de serre.</i>					

\* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

Légende		
<b>Economies</b>	<b>Effort d'investissement</b>	<b>Rapidité du retour sur investissement</b>
● : moins de 100 € TTC/an	● : moins de 200 € TTC	●●●● : moins de 5 ans
●● : de 100 à 200 € TTC/an	●● : de 200 à 1000 € TTC	●●●●● : de 5 à 10 ans
●●● : de 200 à 300 € TTC/an	●●● : de 1000 à 5000 € TTC	●●●●●● : de 10 à 15 ans
●●●● : plus de 300 € TTC/an	●●●● : plus de 5000 € TTC	●●●●●●● : plus de 15 ans

Commentaires :

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [www.infoenergie.org](http://www.infoenergie.org)

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !  
[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) ou [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

---

# Diagnostic de performance énergétique

## Fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée ([diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr](http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr)).

Catégorie	Donnée d'entrée	Valeur renseignée
Généralités	Département	56 - Morbihan
	Altitude	35 m
	Zone thermique	Zone hiver : 2, zone été : 1
	Type de bâtiment	Maison individuelle
	Année de construction	1975
	Surface habitable	122 m <sup>2</sup>
	Nombre de niveaux	1
	Hauteur moyenne sous plafond	2,37 m
	Nombre de logement du bâtiment	1
	Inertie du lot	Lourde
Enveloppe	Caractéristiques des murs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mur 1 : 93,1 m<sup>2</sup> (surface hors ouverture : 78,2 m<sup>2</sup>) en blocs de béton creux, ép. 20 cm ou moins, donnant sur l'extérieur (b = 1), isolation par l'intérieur (ITI) (entre 1975 et 1977) ; U = 1,05 W/m<sup>2</sup>.K</li> <li>- Mur 2 : 24 m<sup>2</sup> (surface hors ouverture : 19,4 m<sup>2</sup>) en blocs de béton creux, ép. 20 cm ou moins, donnant sur l'extérieur (b = 1), isolation par l'intérieur (ITI) (entre 1975 et 1977) ; U = 1,05 W/m<sup>2</sup>.K</li> <li>- Mur 3 : 14,6 m<sup>2</sup> (surface hors ouverture : 13,3 m<sup>2</sup>) en briques creuses, ép. 15 cm ou moins, donnant sur un local non chauffé (grenier) (b = 0,5), non isolé(e) ; U = 2 W/m<sup>2</sup>.K</li> <li>- Mur 4 : 5 m<sup>2</sup> (surface hors ouverture : 4,8 m<sup>2</sup>) en briques creuses, ép. 15 cm ou moins, donnant sur un local non chauffé (rangement (sous pente)) (b = 0,5), non isolé(e) ; U = 2 W/m<sup>2</sup>.K</li> </ul>
	Caractéristiques des planchers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plancher bas1 : plancher en entrevous béton/ poutrelles béton (82,9 m<sup>2</sup>) (périmètre : 37,2 m), donnant sur un local non chauffé (sous-sol) (b = 0,75), non isolé(e) ; U = 2 W/m<sup>2</sup>.K</li> </ul>
	Caractéristiques des plafonds	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plafond 1 : plafond sous combles perdus, en plaque de plâtre (28,4 m<sup>2</sup>), donnant sur un local non chauffé (comble) (b = 0,95), isolation sur plancher haut (ITE) (5 cm) ; U = 0,61 W/m<sup>2</sup>.K</li> <li>- Plafond 2 : plafond sous combles aménagés, en combles aménagés sous rampants (31,3 m<sup>2</sup> (surface hors ouverture : 30,8 m<sup>2</sup>)), donnant sur l'extérieur (b = 1), isolation sur plancher haut (ITE) (entre 1975 et 1977) ; U = 0,53 W/m<sup>2</sup>.K</li> <li>- Plafond 3 : plafond sous combles perdus, en dalle béton (12,2 m<sup>2</sup>), donnant sur un local non chauffé (grenier) (b = 0,5), non isolé(e) ; U = 2 W/m<sup>2</sup>.K</li> <li>- Plafond 4 : plafond sous combles perdus, en dalle béton (4,4 m<sup>2</sup>), donnant sur un local non chauffé (rangement (sous pente)) (b = 0,5), non isolé(e) ; U = 2 W/m<sup>2</sup>.K</li> </ul>
	Caractéristiques des baies	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fenêtre 1 : 2 fenêtre battante ; en bois2 x (0,4 m<sup>2</sup>) avec simple vitrage, donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation nord (verticale (x ≥ 75°)); dormant de 10 cm au nu intérieur avec absence de fermeture; absence de joints ; Uw = 4,7 W/m<sup>2</sup>.K, Ujn = 0 W/m<sup>2</sup>.K, Ubaie = 4,7 W/m<sup>2</sup>.K</li> <li>- Fenêtre battante 0 : 2 fenêtre battante ; en bois2 x (1,6 m<sup>2</sup>) avec simple vitrage, donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation nord (verticale (x ≥ 75°)); dormant de 10 cm au nu intérieur avec jalousie accordéon; absence de joints ; Uw = 4,6 W/m<sup>2</sup>.K, Ujn = 4 W/m<sup>2</sup>.K, Ubaie = 4 W/m<sup>2</sup>.K</li> <li>- Fenêtre 3 : fenêtre battante ; en bois (1,4 m<sup>2</sup>) avec simple vitrage, donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation sud (verticale (x ≥ 75°)); dormant de 10 cm au nu intérieur avec volets battants bois (e ≤ 22 mm); absence de joints ; Uw = 4,6 W/m<sup>2</sup>.K, Ujn = 3,5 W/m<sup>2</sup>.K, Ubaie = 3,5 W/m<sup>2</sup>.K</li> <li>- Porte-fenêtre battante avec soubassement 0 : 3 porte-fenêtre battante avec soubassement ; en bois3 x (2,5 m<sup>2</sup>) avec simple vitrage, donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation sud (verticale (x ≥ 75°)); dormant de 10 cm au nu intérieur avec volets battants bois (e ≤ 22 mm); absence de joints ; Uw = 4,4 W/m<sup>2</sup>.K, Ujn = 3,4 W/m<sup>2</sup>.K, Ubaie = 3,4 W/m<sup>2</sup>.K</li> <li>- Fenêtre oscillante 5 : 3 fenêtre oscillante ; en bois3 x (0,2 m<sup>2</sup>) avec simple vitrage, donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation nord</li> </ul>

	(en pente ( $75^\circ > x \geq 25^\circ$ )); dormant de 5 cm au nu extérieur avec absence de fermeture; absence de joints ; $U_w = 4,7 \text{ W/m}^2.\text{K}$ , $U_{jn} = 0 \text{ W/m}^2.\text{K}$ , $U_{baie} = 4,7 \text{ W/m}^2.\text{K}$ - Fenêtre 6 : fenêtre battante ; en bois (1,2 m <sup>2</sup> ) avec simple vitrage, donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation est (verticale ( $x \geq 75^\circ$ )); dormant de 10 cm au nu intérieur avec jalousie accordéon; absence de joints ; $U_w = 4,6 \text{ W/m}^2.\text{K}$ , $U_{jn} = 4 \text{ W/m}^2.\text{K}$ , $U_{baie} = 4 \text{ W/m}^2.\text{K}$ - Fenêtre 7 : fenêtre battante ; en bois (0,4 m <sup>2</sup> ) avec simple vitrage, donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation ouest (verticale ( $x \geq 75^\circ$ )); dormant de 10 cm au nu intérieur avec absence de fermeture; absence de joints ; $U_w = 4,7 \text{ W/m}^2.\text{K}$ , $U_{jn} = 0 \text{ W/m}^2.\text{K}$ , $U_{baie} = 4,7 \text{ W/m}^2.\text{K}$ - Fenêtre 8 : 3 fenêtre battante ; en bois 3 x (1 m <sup>2</sup> ) avec simple vitrage, donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation sud (verticale ( $x \geq 75^\circ$ )); dormant de 10 cm au nu intérieur avec jalousie accordéon; absence de joints ; $U_w = 4,6 \text{ W/m}^2.\text{K}$ , $U_{jn} = 4 \text{ W/m}^2.\text{K}$ , $U_{baie} = 4 \text{ W/m}^2.\text{K}$
Caractéristiques des portes	- Porte 1 : porte simple en bois avec moins de 60% de vitrage simple (1,9 m <sup>2</sup> ), donnant sur l'extérieur (b = 1); dormant de 10 cm au nu intérieur; absence de joints ; $U = 4,5 \text{ W/m}^2.\text{K}$ - Porte 2 : porte simple en bois opaque pleine (1,3 m <sup>2</sup> ), donnant sur un local non chauffé (grenier) (b = 0,5); dormant de 5 cm au nu intérieur; absence de joints ; $U = 3,5 \text{ W/m}^2.\text{K}$ - Porte 3 : porte simple en bois opaque pleine (0,2 m <sup>2</sup> ), donnant sur un local non chauffé (rangement (sous pente)) (b = 0,5); dormant de 5 cm au nu intérieur; absence de joints ; $U = 3,5 \text{ W/m}^2.\text{K}$
Caractéristiques des ponts thermiques	- Refend interne / Mur 1 : 5 m ; Coefficient : 0,82 W/m.K - Plancher inter. haut / Mur 1 : 37,24 m ; Coefficient : 0,92 W/m.K - Plancher bas1 / Mur 1 : 37,24 m ; Coefficient : 0,31 W/m.K - Fenêtre 1 / Mur 1 : 2 x 2,5 m ; Coefficient : 0 W/m.K - Fenêtre battante 0 / Mur 1 : 2 x 5,1 m ; Coefficient : 0 W/m.K - Fenêtre 3 / Mur 1 : 4,8 m ; Coefficient : 0 W/m.K - Porte-fenêtre battante avec soubassement 0 / Mur 1 : 3 x 6,6 m ; Coefficient : 0 W/m.K - Fenêtre 6 / Mur 2 : 4,4 m ; Coefficient : 0 W/m.K - Fenêtre 7 / Mur 2 : 2,5 m ; Coefficient : 0 W/m.K - Fenêtre 8 / Mur 2 : 3 x 4 m ; Coefficient : 0 W/m.K - Porte 1 / Mur 1 : 5,1 m ; Coefficient : 0 W/m.K - Porte 2 / Mur 3 : 4,63 m ; Coefficient : 0,38 W/m.K - Porte 3 / Mur 4 : 1,35 m ; Coefficient : 0,38 W/m.K
Caractéristiques des locaux non chauffés	- Sous-sol : b = 0,75 ; de type sous-sol ; Paroi 1, 165,3 m <sup>2</sup> donnant sur l'extérieur, le sol, ou une paroi enterrée, non isolée ; Paroi 1, 86,8 m <sup>2</sup> donnant sur un local chauffé, non isolée - Grenier : b = 0,5 ; de type combles faiblement ventilés ; Paroi 1, 16,8 m <sup>2</sup> donnant sur l'extérieur, le sol, ou une paroi enterrée, non isolée ; Paroi 1, 28,4 m <sup>2</sup> donnant sur un local chauffé, non isolée - Rangement (sous pente) : b = 0,5 ; de type combles faiblement ventilés ; Paroi 1, 6,2 m <sup>2</sup> donnant sur l'extérieur, le sol, ou une paroi enterrée, non isolée ; Paroi 1, 9,4 m <sup>2</sup> donnant sur un local chauffé, non isolée - Comble : b = 0,95 ; de type combles faiblement ventilés ; Paroi 1, 59,6 m <sup>2</sup> donnant sur l'extérieur, le sol, ou une paroi enterrée, non isolée ; Paroi 1, 34,7 m <sup>2</sup> donnant sur un local chauffé, isolée
Caractéristiques de la ventilation	- Système de ventilation par entrées d'air hautes et basses - Présence de cheminée avec trappe
Caractéristiques du chauffage	Installation de chauffage (122 m <sup>2</sup> ) : - Chauffage 1 : chaudière (énergie : fioul), combustion : standard, au sol , fabriqué(e) entre 1970 et 1975, pas de régulation sur générateur, sans équipement d'intermittence, absence de régulation par pièce, réseau de distribution isolé ; émetteurs : radiateurs sans robinets thermostatiques fabriqué(s) avant 1981 (émetteurs haute température)
Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	Installation d'ECS 122 m <sup>2</sup> - Ecs 1 : chaudière mixte (chauffage + ecs) (énergie : fioul) ; production hors volume habitable
Caractéristiques de la climatisation	- sans objet
Caractéristiques de l'ENR	- sans objet

Systèmes

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

- Comportement et confort
- Scénarii d'occupation du logement...



Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d' <b>habitation</b>						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal <b>autre que d'habitation</b>
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec <b>système collectif</b> de chauffage ou de production d'ECS <b>sans comptage individuel</b> quand un <b>DPE a déjà été réalisé à l'immeuble</b>	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec <b>système collectif</b> de chauffage ou de production d'ECS <b>sans comptage individuel</b>	
	Bâtiment construit <b>avant 1948</b>	Bâtiment construit <b>après 1948</b>		Bâtiment construit <b>avant 1948</b>	Bâtiment construit <b>après 1948</b>		
<b>Calcul conventionnel</b>		<b>X</b>	A partir du DPE à l'immeuble		<b>X</b>		
<b>Utilisation des factures</b>	<b>X</b>				<b>X</b>		<b>X</b>

Pour plus d'informations :

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), rubrique performance énergétique  
[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

## DEPERDITIONS THERMIQUES

**Déperditions totales : 508,99 W/K (100%)**

Toiture :  
49,26 W/K  
(10%)

Ventilation :  
101,42 W/K  
(20%)

Murs :  
120,66 W/K  
(24%)

Menuiseries :  
79,42 W/K  
(16%)

Pts thermiques :  
33,91 W/K  
(7%)

Planchers :  
124,32 W/K  
(24%)

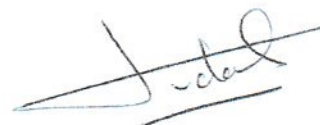
## **ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je, soussigné Tudal Bruno, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Tudal Bruno', with a horizontal line drawn underneath it.

Commentaires :

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [www.infoenergie.org](http://www.infoenergie.org)

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !  
[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) ou [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

---